

Institution et lieu de vie, ensemble. De l'alternance au profit de qui ?

Le COGA, service résidentiel belge, est inscrit dans le secteur psycho-médical. Ces activités correspondent à celle de l'ITEP français. Notre service accueille 20 jeunes français dès 12 ans émargeants à la à la Protection de l'Enfance. Notre service perçoit un prix de journée de l'ASE comme une MECS.

Ouvert 365 jours notre service est sollicité pour des ados démunis sur le plan familial. Des jeunes "vite" qualifiés d'incasables. Ils cumulent des difficultés familiales et psychologiques qui se traduisent par des troubles du comportement que des réponses éducatives ne suffisent pas à contenir. Le système scolaire les a marginalisés. Ils « zonent » entre Protection de l'Enfance, Psychiatrie et Justice. « On leur trouve » des troubles narcissiques et des conduites abandonniques qu'ils poussent jusqu'à la délinquance lorsque faute d'un travail interdisciplinaire et interinstitutionnel, « on » leur abandonne le pouvoir.

L'« étanchéité » de ces champs d'intervention voisins crée l'incasabilité dont on les affuble.

C'est bien souvent dans ces situations que nous sollicitons la collaboration avec des lieux de vie.

L'espoir consiste à créer à plusieurs un « contenant » fait de traversées et d'oasis dans une temporalité marquée par des ruptures programmées. Le temps d'apaiser la quête d'abandon, la « répétition » qui sans cela les conduit au renvoi. Une construction à plusieurs qui les épargne de la prime « scénarique » et nous prévient de confirmer que le monde leur est hostile.

Il s'agit maintenant de **tenir**, d'offrir un quotidien qui répond à des besoins adolescentaires. Le jeune doit y expérimenter des succès dans les activités éducatives, les relations, les apprentissages qui le « re-narcissent ». De façon prudente nous lui proposerons quelques expériences d'attachements. Une démarche prudente de présence dans laquelle nous restons un pas en retrait pour qu'il s'approprie le succès de la rencontre.

C'est dans cette phase de re-construction, qu'une alternance entre un lieu de vie et une institution résidentielle trouve son sens. Les temps de « repos » ainsi pilotés respectent mieux les résistances et les angoisses non encore dicibles. Sans cela, nous le poursuivrons de passage à l'acte en passages à l'acte. La rencontre frontale du jeune avec une seule équipe le titille bien trop là ou ça fait mal (à son insu d'ailleurs).

Le lieu de vie convient bien dans cette construction. Institutionnellement plus léger il exerce moins de pression. Les expériences relationnelles qu'il propose bénéficient du plateau technique du service partenaire. L'organisation du calendrier étant programmée de concert le séquentiel organisé reprend au jeune le pouvoir qui lui avait été abandonné sous la pression des passages à l'acte.

C'est dans cet espace thérapeutique nouveau qu'il sera possible de l'aider à entrer dans un processus de « normalisation » auquel il aspire autant qu'il ne l'exècre.

Cette vision du travail nécessite que chacun des partenaires se sente respecté et soutenu dans son identité. Là, commencent les difficultés liées à l'économique et au politique. S'il fallait que le lieu de vie entre dans un cadre réglementaire « rassurant » pour l'autorité subsidiaire il en perdrat son âme. Et si le service se voit privé de ces ressources alors qu'il réserve la chambre du jeune, il pourrait bien être contraint de l'abandonner.

L'espoir est bien qu'à terme, le jeune puisse s'installer dans une construction psychique et sociale dans la stabilité. C'est donc bien que le temps venu l'un des deux puisse poursuivre seul.

Notre expérience peut témoigner de plusieurs situations qui se sont soldées par un séjour à long terme dans la structure d'accueil la plus légère...et donc la moins coûteuse. Calcul en main, la dépense totale, y compris le double financement qui fut nécessaire s'est allégée.

<http://luc.fouarge.wordpress.com>

cfr "Une équipe faitière, l'autre fait tiers" Luc Fouarge - Confluences – Revue de www.iwsm.be